

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le

05 FEV. 2025

DECRET N° 25 - D10 /PR

Portant nomination du Directeur Général de la Société Nationale de l'Electricité des Comores (SONELEC).

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°24-014/AU du 27 août 2024 portant sur la gouvernance des sociétés à participation publique aux Comores, promulguée par le décret N°24-155/PR du 21 septembre 2024 ;
- VU le décret N°18-081/PR du 06 septembre 2018, portant Statuts de la Société Nationale de l'Electricité des Comores (SONELEC) ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°24-077/PR du 1^{er} juillet 2024, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;
- VU l'arrêté N°25-001/MEEH/Cab et N°25-002/MFBSB/Cab du 17 janvier 2025, instituant un Comité ad hoc d'évaluation des candidatures au poste de Directeur Général de la Société Nationale de l'Electricité des Comores (SONELEC) ;
- VU le procès-verbal de délibération mentionnant les trois (3) meilleures candidatures.

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur **MOUMINI SOILAHODINE**, Ingénieur en Informatique et Génie Electrique, est nommé Directeur Général de la Société Nationale de l'Electricité des Comores (SONELEC).

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani

